L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau, No 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
MARDI MATIN, 19 MAI.

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

XVI

A LA LIMACE.

A deux lieues environ du Havre, la route impériale, qu'on nommait à cette époque route royale, est coupée à angle droit par un chemin à ornières assez large, mais mal pavé au moyen d'un cailloutis pointu, et plus mal entretenu encore que mal pavé.

Ce chemin de dégagement est bordé de fossés nombreux et d'une double ligne de pommiers dont les troncs et les branches affectent les formes et les paraboles les plus fantastiques.

Quelques jours après les événements rapportés dans nos chapitres précédents, une charrette attelée d'un nouveau cheval dont la tête était tournée du côté du Havre, s'arrêtait, vers les quatre heures de l'après-midi, à l'angle même du chemin précité.

Un homme de haute taille, en costume de marin et tenant à la main un énorme bâton, descendit de la charrette, dans laquelle se trouvait un paysan.

L'homme échangea avec le paysan, propriétaire sans doute du modeste et rude véhicule, quelques paroles insignifiantes et amicales.

La charrette, après avoir débarqué son voyageur, continua son chemin vers le Havre, le paysan chantonnant un de ces refrains normands que les Normands chantent si mal, et la bête allégée de cent kilos à peu près.

Après une courte hésitation, l'homme au bâton sembla tout à coup se reconnaître.

Il tourna à droite.

Puis, s'engageant dans un chemin de traverse, il fila d'un pas gymnastique si relevé, qu'on percheron au trot l'aurait suivi difficilement.

Tout en marchant, il regardait avec attention autour de lui, non point par crainte de mauvaise rencontre, il était de taille à tenir tête à deux ou trois gars de force moyenne, mais par pure curiosité.

Il cherchait des indications, des signes de reconnaissance, que parfois il trouvait, car, à certains moments, son visage s'éclaircissait, il souriait presque.

Il avait marché près d'un quart d'heure et fait passablement de chemin, lorsqu'il aperçut, non loin de lui, sur sa gauche, blanchir, à travers les arbres, les murs grossiers d'une masure au toit de chaume.

Un énorme bouchon désignait de loin cette demeure peu tentante, pour une auberge ou tout au moins pour un cabaret, aux yeux du passant affamé ou au voyageur dévoré par la soif ou la fatigue d'une longue étape.

Un peu plus loin, mais en pleins champs celui-là, apparaissait un bâtiment assez vaste et possédant toutes les entournures extérieures d'une ferme.

Arrivé devant la porte du bouchon, trop basse pour sa formidable stature, le voyageur s'arrêta, et s'appuyant sur son long bâton, il regarda autour de lui et se mit à examiner les êtres de la localité.

La première chose qu'il aperçut fut l'enseigne, peinte sur un morceau de tôle, grinçant au vent, et suspendue juste au dessus du bouchon.

Cette enseigne représentait un reptile, d'apparence fantasmagorique, vert pomme sur fond jaune, au dessus duquel se trouvait l'exergue suivant, en lettres noires de trois pouces de haut :

A LA LIMACE

Au dessous de l'intéressant animal, on lisait ces mots ayant bien toute la saveur normande :

Bon cidre à dépotéger.

Le voyageur regarda l'enseigne avec satisfaction, et la regarda longtemps même, comme eût pu faire un enfant de cinq ans cherchant à déchiffrer ses premières lettres de l'alphabet.

Son examen ayant abouti à sa faim ou à sa soif, il se passa la langue sur ses lèvres épaisses et d'un rouge sanglant, et il la fit claquer contre son palais.

Il passait encore l'examen de la maison, qu'il se mit à tressaillir.

Sans plus hésiter, il entra dans le cabaret en se baissant.

La salle dans laquelle il pénétra était petite, basse, obscure, meublée seulement de quelques tables garnies de leurs bancs en bois.

L'aire n'était que le sol même fortement battu et rendu raboteux par les pieds des visiteurs.

Un étroit comptoir, encombré de verres et de bouteilles de toutes sortes, faisait face à la porte.

Une fenêtre à guillotine, de quatre pieds carrés, aux vitres crasseuses, convertes de toiles d'araignées, laissait pénétrer dans cet antre une lueur quasi-crépusculaire.

La salle était vide.

Le cabaretier manquait à son comptoir.

S'asseyant à une table, le voyageur s'installa confortablement le dos au mur; cela fait il frappa un fort coup de son gourdin sur la table voisine de la sienne.

A cet appel retentissant, le cabaretier accourut.

Ce cabaretier était un gars de trente-cinq à quarante ans.

Petit et trapu, il avait la mine chafouine, l'œil plein d'astuce, le sourire moqueur, une profusion de cheveux rouges qui eussent fait le bonheur d'une Parisienne de nos jours.

Cette masse de cheveux sortait d'un bonnet de coton qui ne devait pas aller au blanchissage plus de douze fois par an, et elle tombait en longues mèches droites jusque sur ses épaules.

Une paire d'énormes favoris taillés en *côtelettes* arrivait jusqu'au coin de ses lèvres et achevait de lui composer la physionomie la plus grotesquement narquoise qui fut en pleine Normandie.

Ce cabaretier se nommait Anthime Guichard.

Vrai Normand de Caudebec, il portait le cachet indélébile de sa race processive et madrée.

Au bruit produit par le gourdin du voyageur, nous l'avons dit, Anthime Guichard accourut à toutes jambes.

Il parut à la fois surpris et charmé de rencontrer un voyageur dans la salle commune.

Saluant obséquieusement son client du bout de son bonnet, sans se donner pourtant le souci de le détacher tout à fait de son chef, il demanda :

— Monsieur désire un pot de cidre ?

— Oui.

— Voilà, monsieur.... je vas le quérir.

— Un moment.... un moment.... je veux autre chose encore.

— Bien, monsieur n'a qu'à parler.

— Avez vous.... ?

Comme le voyageur s'exprimait avec assez de difficulté, maître Guichard voulant l'aider, répondit :

— J'ai tout dans mon établissement. Monsieur n'aura que l'embarras du choix.

— Avez vous de quoi me donner à manger ? reprit l'autre, en réitérant sa question.

— Choisissez.

— A la bonne heure, votre bouchon ne paie pas de mine, mais puisqu'il est aussi bien fourni.... voyons.... donnez-moi une tranche de pâté.

— Ah ! il ne m'en reste plus.... par extraordinaire.

— Bon.... repartit le voyageur avec la plus profonde indifférence, alors, faites-moi un bifteck aux pommes. Ça vous va-t-il ?

— Ça m'irait à merveille, dit Anthime Guichard ne se départant pas de son magnifique aplomb, mais le malheur est que ce matin même j'ai donné mon dernier morceau de viande. Pour ce qui est des pommes de terre, elles souffrent cette année. Je n'en conseillerai pas à monsieur.

— Bien.... Dites-moi ce que vous avez, et je crois que ce sera le plus prudent et le plus court chemin, de votre nourriture à mon appétit.

— J'ai, monsieur, du pain, du lard, du jambon et des œufs, mais des œufs....

— Pondus de quand ?

— De quand il vous plaira, répondit Anthime Guichard, qui ne s'imagina point parodier, en parlant de la sorte, une scène qui se passait à la cour du grand roi, du roi Soleil, de Louis le Grand, quatorzième du nom.

— Bon ! servez moi un pain de quatre livres, faites moi une omelette au lard, et apportez moi le jambon.

— De combien d'œufs l'omelette ?

— Je n'ai pas très faim, répondit le voyageur après s'être consulté, mettez en....

— Quatre.

— Non, quinze.

Le cabaretier regarda sa pratique avec admiration.

— Vous n'avez pas de fromage ?

— Il faudrait être fou pour ne pas en avoir.

— Vous m'en donnerez.

— Lequel ?

— Celui que vous voudrez. Je les aime tous.

— Ça se trouve bien, je n'en ai qu'un, pensa maître Guichard.

— Et du vin, n'est ce pas ?

— Il est cher, vous savez.

— Bon. Ce n'est pas ça que je vous demande. Combien le litre ?

— C'est du vin fin.... je ne le vends pas au litre.

— Combien la bouteille, alors ?

— Trente sous.

— Apportez quatre bouteilles.

— Monsieur attend quelqu'un ?

— J'attends.... mon déjeuner....

— Bien. Monsieur prends du vin, alors monsieur ne prends pas de cidre.

— Pourquoi ça.... que je n'en prendrais pas ? demanda le voyageur avec une certaine dignité offensée.

— Dame ! fit le cabaretier étonné.

— Donnez m'en un pot.

Anthime disparut.

Il était aussi ravi que stupéfait.

Il reparut bientôt après, portant un pain, un jambon, et le pot de cidre demandé.

Le tout fut placé soigneusement devant le voyageur.

— N'oubliez pas le vin et soignez mon omelette, dit celui-ci.

— Soyez tranquille.

L'autre entama le pain et le jambon.

Il mangeait d'un appétit formidable.

Au bout de dix minutes, à la rentrée du cabaretier, qui lui apportait une omelette aux proportions gigantesques, la moitié du jambon avait déjà disparu.

L'omelette se vit attaquer avec vigueur.

Anthime Guichard ne quittait pas des yeux ce spectacle attrayant et curieux.

Le voyageur lui dit entre deux bouchées :

— Mon vieux, achevez de me servir tout ce que je vous ai demandé, prenez un verre et asseyez-vous.

— M'asseoir !

— Là, en face de moi.

— C'est beaucoup d'honneur.

— Vous êtes bête ! faites vite.... J'ai à causer avec vous.

En un instant, le vin, le fromage et une bouteille d'eau-de-vie de marc furent placés sur la table.

Anthime s'assit en face de son client.

— A votre santé...., dit le voyageur en lui remplissant son verre. Si le vin n'est pas bon, vous vous en prendrez à qui vous savez, mon brave.

— A la vôtre.... répondit le cabaretier, qui, rendons-lui cette justice, n'hésita pas trop à avaler sa marchandise.

Ils trinquèrent.

L'effet de ce choc amical de verres fut singulier.

Ils se regardèrent dans le blanc des yeux.

(*A continuer.*)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Mardi matin, 19 mai 1868.

Nous avons eu une légère pluie hier de bonne heure. Le temps a été convert le reste de la journée.

Les affaires ont été insignifiantes depuis notre dernier rapport, et les bateaux qui sont arrivés n'avaient presque rien à bord. Le Gov. Allen est venu de Greenville, avec 69 balles de coton et 3,305 sacs de graines de coton. Irène, de Camden; Powell et Flicker, de Bayou Lafourche et l'Aloe, du bas de la Côte.

Sont partis les steamers Lady Gay, pour St-Louis, Iberville, pour Bayou Sara; et Nina Simmes, pour Bayou Lafourche.

Le Mollie Able et le Richmond, sont au quai, recevant du fret.

Le Westmoreland pour Cincinnati.—Ce fort paquebot de passagers partira ce soir à 3 heures précises. Les passagers feront bien de se rappeler que le Westmoreland offre de rares avantages sous le rapport des installations et de la table. Le capt. Ed. Evans, et J. M. Vandegrieff, commis, font tout ce qui est en leur pouvoir pour le comfort de leurs passagers. Les voyageurs qui prendront ce bateau peuvent être assurés qu'ils feront un voyage agréable sur le fleuve, et les expéditeurs par la même voie peuvent compter que leur fret sera délivré à sa destination promptement et en bon ordre.

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brasil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants : Première classe $157 50 en or; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMollen fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas ; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer ; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces cercueils flottants en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés, avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $867) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

8avril—1m BALLARD C. DUNN.

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU : AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisses Story)

WM. WHANN .... Président
LOUIS SCHNEIDER .... Vice-Président
E. N. GANUCHEAU .... Secrétaire

— Directeurs —

S. C. EMLEY,	LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD,	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. FORCH,
J. F. H. GRACE.	

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif.
Bureau des Assurances de cette ville. 19 oct—1a

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868		$260,875 46
Primes d'incendie	$188,693 00	
Primes de mer	57 429 31	
Primes de rivières	14,753 15	
		260,875 46
Moins primes remboursées	4,507 87	
Montant en réserve pour risques non expirés	50,630 42	55,168 29
Montant net des primes		205,707 17
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie	35 686 15	
Pertes sur mer	35,612 46	
Pertes sur rivières	4,737 98	
	76,036 59	
Ré-assurances	11,994 84	
Dépenses, intérêt	28 962 67	
Taxe et souscriptions	10,236 87	
25 et 15 0/0 d'escompte	38,460 45	
Réservé pour pertes non réglées	10,000 00	175,681 22
Bénéfice net		30,025 95
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets pour actions	210,000 00	
Effets	3,565 53	
Dû, par comptes individuels	29,695 77	
Prêts sur garanties, sur demande	64,376 66	
Prêts sur hypothèque	21 050 00	
Garanties de la ville	5,400 00	
Garanties des Etats-Unis	12,167 41	
En caisse	44,161 00	390,886 37

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 11 avril A. D. 1868.

(Signé) PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 9 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 10 pour cent est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président
E. MAIER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. H. Helmer,	C. T. Forster,
F. A. Luling,	H. Zuberbier,
Thos. Schorr,	O. H. Karstendiek
Geo. Merz,	Louis Schwarz,
Chas Bendiz,	G. L. L. Mayer,
L. F. Berje,	H. Biesse,
D. Michel,	F. Del Bondio,
August Kœnig,	J. A. Blaffer,
Chas. Loeffler,	X. Weissenbach,
Julius Hoerner,	A. Marks,
F. Frob,	J. J. Weckerling,
F. M. Ziegler,	J. F. Krantz.

12avril—1m

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL $500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dolhonde,	Philip Meyer,	W. B. Schmidt,
Geo. A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président
T. M. DEANE, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr B. A. Moss,	Dr S. Choppin,
Dr G. R. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nicholls.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE DE LEVEE — Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes, émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

19 avril—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868		$546,523 42
Savoir :		
Primes d'incendie	$256 272 57	
Primes de mer	184,153 70	
Primes de rivières	103,097 15	
		$518,523 42
En moins		
Primes remboursées	$ 5 159 75	
Primes non expirées	40,145 00	
		$ 46,004 75
Montant net des primes		$472,518 67
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie	$ 62,597 25	
Pertes sur mer	184,072 79	
Pertes sur les rivières	94,502 09	
	$342,062 14	
Escompte au lieu de scrip	34,316 65	
Taxes et Revenu intérieur	24,741 39	
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte	32 310 83	
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1868	37,777 80	
		$491,210 76
Réservé pour pertes non réglées		$ 11,277 89

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après amples déductions, être équivalent à un capital comptant de $620,000, savoir :

Placé en propriétés foncières	$46,598 13
Hypothèques sur propriétés foncières	79,019 00
Placé en bons de la ville et autres bons	82,720 00
Placé en actions de banques et autres actions	123,585
Placé en scrip de Compagnie d'assurance	135,202 10
Prêts garantis	18,200 00
Effets à recevoir	43,896 88
Primes en voie de perception	97,462 71
Encaisse	111,313 49
	$737,569 49

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 23 mars 1868
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carrière,	A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick	Frank Williams,
E. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte.	John Thornhill,
John S. Mounsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. H. Pinckard,
A. Fortier,	John S. Wallis,
George W. Dunbar,	George Foster,
E. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. S. Pothier,
Arnold Montgomery,	John Nixon, Jr,
Henry J. Vose,	J. Piaggio,
F. Marquese,	James Gailler,
Chas. Wallace,	Rudolph Sieg
H. Given.	

24 mars

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs, offrent à Bas Prix :

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.
NATTES—Superbes nattes de Chine ; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelle et Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, raies, &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI .... Directeurs.

MARDI, 19 MAI 1868,

Bénéfice de Mlle FAUSCHETTI.

Deuxième Représentation de

La belle Hélène,

Opéra bouffe, en 4 actes, d'Offenbach.

Entre le 1er et le 2me acte, duo du 2me acte des DRAGONS DE VILLARS,

Chanté par Mlle FAUSCHETTI et M. DAMIANI

Entre le 2me et le 3me actes, Air La Polonaise du 2me acte de *Jérusalem*, par Mlle Fauchetti.

On commencera à 7½ heures.

MERCREDI, 20—Clôture de la saison.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL ..... Propriétaires & Direct.
J. KITTREDGE .... Trésorier.
W. B. CARNAUGH .... Régisseur.

LUNDI SOIR, 18 MAI 1868,

Représentation tous les soirs et le Samedi à midi.

Les Nymphes de la mer Caraïbe.

Nouvelle pièce comique burlesque,

Nouveaux décors.

PAS DE DEUX,

dansé par Mlle Caruaggia et M. Novissimo.

GRANDE MARCHE IMPOSANTE des Amazones et des Démons de la mer.

Le Grand Combat à la Baïonnette,

Mlle Carrie et M. Chas. Austin.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 en or
Passage dans une cabine 2d pont avant 193
Passage d'entrepont 100
Les enfans au dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront le prix fixé par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—lan 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

VILLE-DE-PARIS,	capt. Duchene	Samedi 16 mai,
EUROPE,	" Lemarié	Samedi 30 mai
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 13 juin.
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 27 juin.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85,
POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88
Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
5nov (12) V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN. Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres	$115	Aller et retour,	$185
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200

Billets de retour. bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 100.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New York et de la Nlle Orléans.

Le Steamer CRESCENT CITY, Commandant E. W. Holmes.

Partira de son wharf, en face de la rue St Louis, le SAMEDI, 23 mai, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres .... $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer SHERMAN suivra et partira DIMANCHE, 31 mai.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.
MARIPOSA.

Le steamer GEO. CROMWELL, Commandant E. F. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

Passage $60

Le SAMEDI, 23 mai, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet No 41

Compagnie de paquebots quotidiens entre la Nlle-Orléans et Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville. Le bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cozzens, commencera son service régulier LUNDI, 27 du courant, et partira TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, et le samedi à l'arrivée du train de 4 heures P. M.—Retour : Il partira

De Madisonville, tous les jours, à 5 1/2 heures du matin
De Mandeville, do 6 1/2 do do

Et arrivera à l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Tous les dimanches matin, il y aura une EXCURSION. Le bateau quittera l'extrémité du chemin de fer pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie. Il partira de Madisonville, pour la Nouvelle-Orléans, à 3 heures et demie, de Mandeville à 5 heures, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures et demie.

Le CAMELIA étant un grand bateau, offre tous les avantages qu'on peut désirer, et ayant été acheté spécialement pour ce service, il le fera en été et en hiver.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
23avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—
Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit : à l'arrivée du convoi de MIDI; et le samedi, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Il commencera le 19 avril, ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit : Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers sont débarqués au wharf de Covington.

LOUIS FRIGERIO, Jr,
15 avril—3m Rue de Chartres, No 28.

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, samedi, 16 mai 1868, à 5 P. M.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Forgy, commis L. P. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, samedi à 5 heures P. M. prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville Franklin, Charenton, Jeannerette, Hubertville, la Nelle Ibérie, Fausse-Pointe, St. Martinville, Pont Breaud, et tous les ports intermédiaires du Bayou Teche. Pour fret ou passagers, s'adresser à bord ou à
DUPRE, GREVEMBERG & CO, No 69 Vieille Levée.
JAS. LEAKE, Agent,
15 mai—2f No 10, Nouvelle Levée.

LIGNE EXPRES.—Bateau régulier de la Rivière Ohio.—Depart, mardi, 19 mai, à 4 heures P. M. Pour Cairo, Evansville, Louisville, Cincinnati et tous les ports de la Rivière Ohio.—Le magnifique bateau à vapeur Westmoreland, capitaine Ed. Evans; J. M. Vandergrieffe, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
ALLEN, WAYNE & CO, agents, rue Natchez, 53.
A. BRITTON & CO, rue Commune 19mai—1

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Latourche.

Partant de la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
10 avril— 64 Vieille Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Aucoin commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 mai—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant au 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

JACOB OTT Entrepreneur,

REPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 12 nov—1an

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,
1oin—1an rue Carondelet No 184.

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,

(*Fabrique de Toits des Tropiques*),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,

RUE BIENVILLE, No 224,

Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 mars—3m

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

Aux voyageurs.—Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central"

seront comme suit :

New York	$55 00
Philadelphie	52 00
Baltimore	48 50
Washington	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N.-O., de J. et du N.

E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.
avril—12f

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret.
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3ms

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4 h A. M.	char à cheval,	5¼ A. M.	char à vapeur.
6¼ "	" à vapeur,	7 "	"
7½ "	"	8¼ "	"
9 "	"	9¾ "	"
10½ "	"	11¼ "	"
Midi		1 P. M.	
2 P. M.		2¼ "	
3 "		3¾ "	
4 "		4¾ "	
5 "		5¾ "	
6 "		6¾ "	
7 "		7¾ "	
8 "		9 "	char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures. Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,
31mars Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane vs la Veuve Anatole Musgrove.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No. 32,056. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre composée de deux terrains désignés par les lettres A et B, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 21 de septembre 1868, et annexé à un acte au rapport de S. Magner, notaire public en cette ville, en date du 24 d'octobre 1866, portant vente par F. B. Charpeaux à L. W. Baquié.

Lesdits terrains sont situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Hôpital, Roman, le Chemin du Bayou et la rue Derbigny et mesurent comme suit, savoir : Le terrain désigné par la lettre A soixante neuf pieds deux pouces et six lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de ... pieds ... pouces et ... lignes; et le terrain désigné par la lettre B ... de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur ... conformément audit plan ... l'opposé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la dite Veuve Anatole Musgrove de Leopold Wm Baquié, suivant acte au rapport du dit notaire Magner, en date du 18 mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : ... la somme de quatre mille six cent ... soixante-six cents ... montant de la réclamation de la demanderesse, avec intérêt sur la dite somme au taux de 8 0/0 ... $4 80, coût de protêt, $4 50 frais de copie d'acte d'hypothèque, 5 0/0 pour honoraires d'avocat sur le montant intégral du capital et des intérêts et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication. 2o L'acquéreur assumera (pour la somme de ...) le montant et payement d'un billet de paragraphe de quatre mille six cent soixante-six piastres soixante-six cents ($4,666 66 2/3) ... la dite propriété, échéant le 21 mars 1869, date du 18 mars 1867 ... intérêts ... 3o Et la balance du prix de l'adjudication à payer comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—17 26—2 9 juin

Les héritiers de F. A. WEINBERG, vs. JULES LA BATUT.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,616—En vertu d'un writ de saisie et vente par suite d'un ordre rendu le 25 avril 1868, à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI seize juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain désigné par le numéro un (1) d'après un plan dressé par C. A. Hedin et F. Schlachbaum, architectes, le 17 de février 1854, et déposé en l'étude d'Ad. Mazureau, notaire public en cette ville.

Le dit terrain est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Royale, de Chartres, St Philippe et Dumaine, mesurant vingt pieds de face à la rue Royale, ... sur une profondeur de cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne lui tropho du ... dans la rue Dumaine ... vingt-un pieds neuf pouces.

Ensemble avec la maison de résidence en briques à trois étages et autres améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au dit Jules Labatut, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers S. Kohn, suivant acte en date du 28 mars 1854, au rapport du dit notaire Mazureau.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—16,24,31—9 16 juin

Edward Thompson vs. Henry Nelson.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,389.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt mai 1868, à 3 heures P. M., sur les lieux, rue Peters, entre celles Douane et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de courbes de vaisseau. Un lot de bois et de pièces de bois et cinq tringles en fer, etc., etc.

Aussi la carcasse d'une goëlette à prendre sur les lieux au bayou St Jean près du pont du Bayou.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dits articles seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec cautions bonnes et solvables portant intérêt légal de leur date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs déduiront du prix de leur adjudication et paieront au comptant leur proportion dans les frais du greffier du shérif, de commission et des annonces, etc., s'élevant en totalité à la somme de $20 00 ou environ.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—12 15 17 20

J. MARISTANY & CO vs J. W. WRIGHT.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,548—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-six mai 1868 à 5 heures ... au magasin ... entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un baril de whisky,
Deux pipes do

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
11 mai—14 17 20 23 26

JOHN MUNROE & CO vs ROBERT MURPHY

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 25,318—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, huit de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Un certain terrain situé dans la ville de Belleville, en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, et désigné par le numéro onze (11) sur un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer et déposé en l'étude de A. C. Ainsworth ci-devant notaire public en cette ville, le 18 de septembre 1846. Le dit lot est borné par les rues Gosselin, Jackson, Chestnut et du Marché.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de P. Whitney et als, suivant acte au rapport du dit notaire Ainsworth, en date du 1er juin 1847.

2o—Dix terrains situés dans ladite ville de Belleville, en cette paroisse, désignés suivant le plan sus relaté par les numéros de Treize à Vingt-et-un inclusivement, de l'îlet numéro Seize, compris entre les rues Homer, Chestnut, Newton et Elmire.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

3o—Deux terrains situés dans ladite ville de Belleville, désignés suivant le plan sus relaté par les numéros Vingt et Vingt-un de l'îlet numéro Huit, compris entre les rues Ellza, Eliza, Evelina et Chestnut.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les douze terrains ci-dessus décrits appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Manuel Elliott, suivant acte au rapport de H. Paul Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 8 décembre 1853.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 mai—7,16,24,30—7 juin

ROMAND DIAMAND vs. JOS. ROSEMOND & COLOMBE MELANÇON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,099—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, six juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Neuf de l'îlet numéro Trente-et-un, borné par les rues Warsaw, Havane, Vertu et des Magistrats, suivant plan dressé par J. A. Pueyo, architecte, le 7 juil 1843, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure (mesure américaine) trente pieds de face à la rue Warsaw, cent deux pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Magistrats, cent cinquante-huit pieds quatre pouces et une ligne sur l'autre ligne, à l'opposé, du côté de la rue Vertu, et cinquante-six pieds deux pouces et cinq lignes de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite du demandeur, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 14 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6,14,22,30—6 juin

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CHS. H. LUZENBERG.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,851—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, dix-neuf juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Annonciation, Constance, Richard et Orange, suivant le rôle d'assessment 1866, déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $11,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
19mai—19juin

DANIEL LOPEZ vs J. J. FOUEL et T. J. LOMBARDI.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,013—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le SAMEDI, trente de mai 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'une confiserie ainsi que tous les meubles et effets mobiliers qui s'y trouvent, situés à l'angle des rues du Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Le tout sera offert en bloc.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 mai—19,22,26,28 30

WILLIAM ANDERSON et al. vs. EDWARD BRIGGS.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 15,315—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UNE portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Paquemines, ou du Colisée, Troisième, Prytanée et Quatrième, formant l'angle des rues du Colisée et Troisième, ayant cent vingt-cinq pieds de face à la rue du Colisée, sur deux cent seize pieds de profondeur et face à la rue Troisième.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 mai—19, 28—5, 13, 20 juin

A. MARCHAND vs A. McGUIRK.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 23,774. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI, vingt de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit.

Un terrain situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Prytanée et St Charles, mesurant cent dix pieds de face à la rue Jackson, sur cent soixante pieds de profondeur et face à la rue St Charles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

Le plan sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 mai—19 28—5 13 20 juin

WILLIAM ANDERSON et al. vs EDWARD BRIGGS.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,315.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi trente mai 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles, peintures bibliothèque, ustensiles de cuisine, &c., qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située à l'angle des rues du Colisée et Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
19 mai—19,22,26,28,30

LESASSIER & BINDER vs WM. CRONE et la Dame MARGUERITE L. CRONE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,867—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Le tiers indivis de—

1o—Une certaine portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarré, Foucher, Calliope (autrefois Duplantier) et de l'Annonciation, contiguë au côté de la rue Foucher à la propriété ... mesurant ... pieds de face à la rue Poeyfarré, sur ... de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise ... de largeur, ouvrant sur la rue Foucher. Le tout conformément à un plan annexé à un acte au rapport de Stuart H. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 d'octobre 1848.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o—Une autre portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarré, Foucher, Calliope (autrefois Duplantier) et de l'Annonciation ... pieds de face à la rue Poeyfarré ... conformément au plan annexé à un acte au rapport dudit notaire S. H. Lewis, en date du 11 août 1848.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 mai—19 28—5,13 20 juin

PETER METZ vs HENRY ROEDER.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,97 .—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, de Craps, des Grands Hommes et Jeanne, désigné par le numéro ... dudit îlet numéro ... divisé en lots d'après un plan de la propriété d'Olivier ... déposé en l'étude de ... mesurant trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Barthélemy sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi un certain terrain désigné par le numéro ... dudit numéro dix, suivant le plan sus relaté, mesurant mesure américaine, trente et un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy ... et Craps, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 mai—19 28—5 13 20 juin

U. H. DUDLEY vs BARNETT & SHEPARD.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans - No 19,826.

SLAWSON, PIKE & MARTIN vs LES MEMES.

A. SEEMULLER & FILS vs LES MEMES.

SIXIEME Cour de District de la Nlle Orléans, Nos. 20,397 et 20,710—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par lesdites Cours de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à 11 heures A. M., au magasin ... No 7 rue St Pierre, Batisses Pontalba, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une épicerie ... d'un magasin de liqueurs &c., transporté du magasin No 45 rue de Magasin, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
19 juin—5f

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs Jules Blineau.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 41,383. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St-Louis, Toulouse, Royale, Bourbon, 50 sur 105, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.—Assessment. $13,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—24,2,10,16,24mai

HASSAM & POOLEY vs W. C. FULHAM.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 19,862. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, du Canal, de la Douane et Prieur, faisant partie d'un terrain désigné par le numéro Dix huit, d'après un plan dressé par A. Bourgerol, autrefois arpenteur, daté du 4 décembre 1840. Le dite portion de terre mesure, mesure américaine, vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal, sur cent neuf pieds de profondeur et face à la rue Franklin, entre lignes parallèles et formant l'angle des dites deux rues.

2o Un terrain contigu à la portion de terre susdécrite et désigné par le numéro Trois, suivant le plan sus relaté et mesurant, mesure américaine, vingt six pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue du Canal, sur cent quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3o Une portion de terre faisant partie de la portion inférieure du terrain numéro Dix-huit, ci-dessus mentionné en premier lieu et mesurant cinq pieds de face à la rue Franklin, sur vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur, entre les lignes du terrain numéro Trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas ... May, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 30 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 avril—30—9,16,24 mai—1er juin

BARNES & BILLINGS vs PHILIP BENNETT.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 20,888—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI quinze juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

SEPT TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Neuvième, Chippewa et de l'Annonciation. Les dits terrains sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, sept et dix-huit et ont les dimensions suivantes, savoir : le numéro six, vingt sept pieds de face à la rue de l'Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les numéros deux, trois, quatre, cinq, sept et huit, chacun vingt cinq pieds de face à la rue de l'Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et sont contigus. Le numéro un forme l'angle des rues de l'Annonciation et Neuvième. Les numéros dix et dix-sept ... et le numéro dix huit ... de la rue Neuvième.

Ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Le tout conformément au plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 15 juin 1867 et annexé à un acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 7 août 1867.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de Wm. P. Sunderland, suivant acte au rapport du dit notaire Wm. Shannon, en date du 24 janvier 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14mai—14 23 31—7,14 juin

JOHN HENRY vs. LA BANQUE DE LA LOUISIANE.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 24,518—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt six mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Conti, Bienvill et le Passage de la Bourse, mesurant trente cinq pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente huit pieds quatre pouces et quatre lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages, cuisine, cave, &c.

2o—Une certaine portion de terre située dans le District et îlet susdits, mesurant cent trente neuf pieds un pouce sur la ligne de la rue Royale, cent trente huit pieds et onze pouces sur la ligne de derrière, sur une profondeur et façade sur la rue Conti, de quatre-vingt douze pieds et une ligne formée par un mur appartenant à la Banque de la Louisiane qui sépare la dite portion de terre de la propriété adjacente sur la rue Royale. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 avril—25 mai 3,12,20,26

VENTES JUDICIAIRES

HENRY A. LESASSIER vs JAS. H. WEST.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 25 912. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nayades, Prytanée, Clio et Erato et désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 6 de juin 1850 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville, sous le numéro 21. Le dit terrain mesure vingt-six pieds deux pouces deux lignes de face à la rue Nayades, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne limitrophe du No Trois, cent cinq pieds trois pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du No Un, de la courant sur une ligne parallèle à la rue Nayades cinq pieds et deux lignes et s'étendant en profondeur depuis la dite ligne, trente pieds trois pouces et quatre lignes et mesurant enfin, trente-et-un pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble, aussi avec vingt huit actions de cent piastres chacune du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Mary Spewing, suivant acte au rapport d'Andrew Hero, notaire public en cette ville, en date du 7 septembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITION—L'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" de la somme de cinq cent soixante-dix piastres ($570 00) en faveur de la dite Banque, payable le 1er juin 1868, ou renouvelable conformément aux termes de la charte de la dite banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera en outre toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, résultant de la charte et des lois y amendatoires.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 26—5,12 19 mai

CHARLES H. REED vs W. C. JOHNSTON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,845—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No Cent trente-sept, suivant le plan général du dit faubourg. Le dit îlet est borné par les rues Quatre, St-Denis, Troisième et Dryades. Le dit terrain est désigné par le numéro Quinze, suivant croquis annexé à l'acte de vente du dit terrain, et mesure ... mesure américaine, trente pieds de face à la dite rue Quatrième sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-six pieds onze pouces et neuf lignes.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits privilèges et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 avril—17 26,—mai 5,12,19

D. M. RICHARDSON vs HILL & CO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,563—En vertu d'un ordre de vente rendu le 4 mai 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix-neuf mai 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

21 boîtes d'allumettes (d'Eichele & Co),
20 do de D. Richardson,
3 barils de cirage, &c. &c.

Le tout suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 12, 15, 17, 19

E. GIRARD & COUTEUX vs J. O. RIEDEL.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,714.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une boutique de tailleur située passage de la Bourse, près la rue de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13 mai—13, 16, 19, 21, 24

BEDELLA B. ACKER épouse de Geo W. Acker vs son EPOUX.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 19,851.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt trois mai 1868 à 10 1/2 A. M. à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La balance (invendue) du fonds d'un magasin de marchandises sèches, transporté du No 197, rue du Canal.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec cautions bonnes et solvables portant intérêt légal de leur date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs déduiront du prix de leur adjudication et paieront au comptant leur proportion dans les frais du greffier du shérif, de commission et des annonces, etc., s'élevant en totalité à la somme de $25 00 ou environ.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
12 mai—15,18,21,23

Edward Watts vs James Reed.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,941—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 5 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Adèle, de la Levée ou Tchoupitoulas et Rousseau, désignés par les numéros Huit et Neuf, d'après un plan dressé par H. Ruesse, arpenteur, le 10 mars 1852 et déposé en l'étude de J. R. Beregstede, notaire ... de la paroisse de Jefferson.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent comme suit, savoir : chacun trente-sept pieds quatre pouces de face à la rue Joséphine sur cent trente pieds trois pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ...

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—...

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—9 14 19 22

HENRY W. MASON & CO vs JAS. B. PRAGUE & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,787—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt mai 1868, à 11 1/2 heures A. M. à la ... situé ... dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une boutique ... suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13mai—15,22,24,27

LOUIS MYERS vs J. B. CHANDLER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 20,991—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-trois mai 1868, à 11 heures A. M., au marché ... entre la rue ... et St Pierre, vis à vis de la Place Jackson, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un cheval bai.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13mai—16,19,21,23

DANIEL GRAHAM vs KENNEDY & M. KEONN Mme VIRGINIA L. BONFORD, adm. vs DANIEL KENNEDY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Nos 18,722 et 18,721—En vertu de deux writs de fieri facias contre Daniel Kennedy, à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

L'intérêt du dit défendeur, Daniel Kennedy, à savoir, la moitié indivise dans deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, ... l'îlet No Dix-Sept, borné par les rues Notre Dame, Julia, Delta et Water, désignés par les numéros Quatre et Cinq dudit îlet, conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, le 21 mai 1846.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent, chacun, vingt-quatre pieds neuf pouces et six lignes de face aux rues Water et Delta, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds quatre lignes.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Acquise par le défendeur et ledit McKeonn, de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport de W. J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 3 juillet 1866.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—2,10,19 26—2 juin

ALICE SHARWIN vs GEORGE P. JOURDAN & ELISABETH A. JOURDAN.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 18,074. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt sept mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, George P. Jourdan, au bail des Heux, No 180 rue St-Bernard, octroyé par la demanderesse, la dite Alice Sharwin à lui dit George P. Jourdan and Elisabeth A. Jourdan, pour et durant l'espace d'une année, commençant le premier jour de novembre 1867 et finissant le 1er novembre 1868, à raison de cent vingt-cinq piastres ($125) par mois, payable mensuellement.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date, jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $50 00 ou environ.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15 mai—15, 19, 22 23 ... 7

Succession de PERRY S. WARFIELD.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 29,721—En vertu d'un ordre de vente et d'un writ de fieri facias dans la dame M. B. Warfield, Exécutrice Testamentaire, etc., en faveur de H. L. Bourne & Co., adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai, le MARDI, deux de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé au faubourg de l'Annonciation, Premier District de cette ville, désigné par le No 1 sur un croquis annexé à un acte de réception de stock entre la Banque des Citoyens et P. S. Warfield, au rapport de Charles Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 25 mars 1848. Le dit terrain forme l'angle des rues Prytanée et Terpsichore, et mesure 36 pieds de face à la rue Prytanée, sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages, couverte en bardeaux ; cuisine, etc., et tous les droits, privilèges, etc.

Ensemble aussi avec 75 Actions, aujourd'hui réduites à 70, du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Saisie dans l'affaire et dessus.

CONDITIONS.—L'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" de la somme de Treize Cent Cinquante piastres ($1,350), en faveur de la dite Banque, payable le 1er d'avril 1869, ou renouvelable conformément aux termes de la Charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera en outre toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, résultant de la charte et des lois amendatoires.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—16,24,31—juin 9,16

A. CHAPSKY vs. T. C. TUPPER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,085—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre avec ... situées dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chestnut, Joséphine et Plaquemines, et formant l'angle des rues Jackson et Chestnut, et mesurant cent vingt-six pieds de face à la rue Jackson, et cent cinquante pieds de face à la rue Chestnut, et se compose des terrains désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre et d'une fraction du terrain numéro Cinq, suivant un plan dressé par Hugh Grant, voyer, le 30 mars 1846.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Congrégation de l'Eglise de la Trinité Sainte, suivant acte au rapport de A. Commandeur, notaire public en cette ville, en date du 20 mars 1861.

La dite portion de terre a été bien remblayée et close.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 avril—28,—mai 8,16,23,30

VENTES A L'ENCAN

PAR EUGENE TOURNE,
Successeur de BERNARD TURPIN.

Vente, pour compte de qui il appartiendra, de Vins de Malaga et Sherry.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

MARDI le 19 mai 1868, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, à l'encan, au magasin No 95 rue Vieille-Levée, pour le compte de qui il appartiendra—

5 quarts de pipe de vin de Malaga doux.
7 huitièmes " " "
8 quarts " " sec.
6 huitièmes " "
1 " Sherry.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17 mai

PAR G. DE FERIET.

Succession de B. O. Vignaud—No 32,636.

Propriétés de valeur, améliorées et non-améliorées, à l'encan.

Par G. DE FERIET, encanteur,
Bureau rue Bienville No 86.

VENDREDI, le 19 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mai 1867, les propriétés foncières dont description suit, savoir :

1o—Trois terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Roman et Prieur et le Chemin du Bayou, désignés par les numéros Six, Sept et Huit, suivant plan de D'Hémécourt, ci-devant voyer, daté du 6 d'avril 1853. Les Nos Six et Sept mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur. Et le No Huit mesure trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre-vingts pieds de profondeur.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, mesurant vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent sept pieds deux pouces de profondeur, dans l'îlet borné par la dite rue et par les rues Dumaine, Ste-Anne et des Remparts.

Ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain ; la dite propriété étant la résidence du défunt.

3o—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, O'Reilly et Aubry, ayant trente-et-un pieds cinq pouces de face à la rue Roman sur cent dix-huit pieds cinq pouces et neuf lignes de profondeur.

4o—La moitié indivise de quinze terrains situés au faubourg Tremé, faisant partie de l'ancienne Habitation Bizou, primitivement désignés par les numéros Treize à Dix-sept inclusivement, Vingt-trois à Vingt-six inclusivement, Trente-deux à Trente-sept inclusivement, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Freulière, Ste-Anne et Dumaine.

5o—Le tiers indivis de deux terrains situés dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Célestine et du Génie, ayant chacun trente-et-un pieds deux pouces cinq lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur cent onze pieds de profondeur.

6o—La moitié indivise de quatre terrains situés dans l'îlet No Onze au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Onze, Douze, Treize et Quatorze du dit îlet. Le No Onze forme l'angle des rues Craps et Mazant, mesure trente-et-un pieds 5/8 de face à la rue Mazant sur cent dix pieds de profondeur, et chacun des trois autres Douze, Treize et Quatorze mesurent trente-et-un pieds 5/8 de face à la rue Mazant sur cent dix pieds de profondeur.

7o—Vingt-quatre terrains situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos Un à Vingt-quatre inclusivement, formant la totalité de l'îlet No Vingt-trois, borné par les rues de l'Abondance, des Français, des Trésors et des Champs-Elysées.

Le tout conformément aux plans exposés à la Bourse.

CONDITIONS—Un tiers comptant et la balance à un crédit d'un et deux ans en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur et portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées à l'administrateur et les acquéreurs seront tenus de payer pour cent (honoraires) en cas de poursuites judiciaires ; les dites commissions devant être garanties par hypothèque.

Actes de vente avec timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 mai—23, 30 juin 6, 13 19

Propriétés améliorées et de prix — Emplacements pour les affaires, Résidences de choix, Piquerie, Terrains pour bâtir—dans une des meilleures parties du Troisième District, entre deux lignes de chars de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 23 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

Cinq terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3 4 et 5 de l'îlet compris entre les rues Casacalvo (maintenant Royale), Montégut, Grands Hommes ou Dauphine et Clouet.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Royale et Montégut; il a 48 pieds 2 pouces de face à la rue Royale ou Casacalvo sur 62 pieds de profondeur et face à la rue Montégut. Les bâtisses et améliorations sont : Une excellente maison basse, en bois, ayant un grand abat-vent faisant face aux deux rues, une grande chambre servant de magasin, 2 chambres et une galerie couverte, communiquant avec la cuisine qui a deux chambres, lieux d'aisance, hangar, &c.

Le terrain No 2 a 66 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Montégut, sur 48 pieds 6 pouces de profondeur. Les bâtisses qui se trouvent sur ledit terrain comprennent : Une maison double ayant 4 chambres, une galerie couverte communiquant avec une cuisine qui a 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, &c.

Les terrains Nos 3 et 4 ont chacun 32 pieds de face à la rue Montégut, sur 131 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur. Les bâtisses et améliorations sont une grande bâtisse en bois couverte en ardoises, propre pour une maison de commerce, et convenable pour un atelier de presse et attaché à une piquerie. Egalement, d'autres bâtisses en bois, etc.

Le terrain No 5 a 32 pieds de face à la rue Montégut, sur 108 pieds de profondeur. Il y a un grand nombre d'arbres sur ce terrain.

Le tout d'après un plan dressé par Chas A. De Armas, arpenteur et ingénieur civil, daté du 16 mai 1868.

CONDITIONS—Un tiers comptant : le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège du vendeur et portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, l'acquéreur sera requis de payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant des dits billets.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant J. W. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

— Egalement —

Le même jour, à 5 heures de l'après-midi, sur les susdits lieux, il sera vendu, au comptant—

Un fort lot de bois de construction de choix, une presse de piquerie, rouets, &c.

Résidence de prix, No 183 de la rue de l'Esplanade.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 21 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues de l'Esplanade, Marais, Rocheblave et St Claude, désigné par le numéro ... Le terrain a 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 112 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne, et sur l'autre ... de la dite rue; 40 pieds 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne et 31 pieds de largeur derrière. ... suivant plan ...

Ensemble, la maison en briques, à étage, No 183 de la rue de l'Esplanade, ayant 4 chambres, galerie, salle, vestibule, cuisine à étage, ayant 4 chambres, chambre de bains et toutes les commodités désirables.

Le tout meublé ... de la maison.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent sur le montant (honoraires d'avocat) sur le montant des billets. Les taxes de l'année courante devront être assumées par les acquéreurs.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant ..., notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 mai

VENTE POSITIVE ET SANS RESERVE.

A l'enchère publique, de

Terrains de choix et améliorés, dans les rues Neuvième et Chippewa.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LE SAMEDI, 23 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

TROIS TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Neuvième, Chippewa, Harmony et Fulton. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1, 2 et 3, et ont les dimensions suivantes :

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Neuvième et Chippewa. Il a 35 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Neuvième, sur 96 pieds de profondeur et face à la rue Chippewa. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont : une grande et jolie maison basse en bois, ayant 4 chambres, avec cuisine, cabinet de toilette, etc.

Le terrain No 2 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Neuvième, sur 96 pieds de profondeur, ayant une écurie, etc. Les bâtisses qui se trouvent sur ledit terrain ... cuisine, hangar, lieux d'aisance, etc.

Les terrains No 3 a 31 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa, sur 60 pieds de profondeur. Les améliorations ... ayant ... chambres ... cuisine ... attenant au terrain No 2.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour leur valeur, et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès pour le recouvrement d'un des billets, l'acquéreur devra payer 5 pour cent honoraires d'avocats), sur le montant recouvrable.

Les actes de vente y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Louis Duvigneaud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10mai

Vente positive et sans réserve

A l'enchère publique, de quatre îlets de prix dans le Premier District.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86,

JEUDI, 21 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Quatre îlets de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les lettres A B C et D sur un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur et ingénieur civil, daté du 3 mai 1868. Ces îlets sont compris entre les rues St James, St-John the Baptiste, Palmyre, Banks, d'Hébécourt et l'Ulloa. Ils sont partie de la terre où habitation que le vendeur actuel a achetée de Ferdinand d'Hébécourt, d'après un acte passé pardevant Félix De Armas, notaire public, en date du 7 septembre 1853. Leur proximité des rues Canal et Commune et de l'Avenue Carrollton en fait une acquisition désirable.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les susdites propriétés sont vendues sujettes au privilège de dessèchement.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 mai

Meubles. Meubles. Meubles.

Succession de B. O VIGNAUD.—No 32,636.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 25 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, rue Bourgogne, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 mai 1867—

Un assortiment général de meubles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mai

Outils. Outils. Outils.

Succession de JONATHAN ARTHUR—No 28,687

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 25 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au No 579 de la rue Amour, entre les rues Espagne et Poètes, Troisième District, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 mai 1868, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un fort lot d'outils de charpentier, tels que rabots, scies à mains et pour bois, tarrières, pinches, pelles, limes, marteaux, hachettes, ciseaux, grattoirs, vis, verrues, brosses, crowbars, brouettes à deux roues, coffres à outils, échelles, bois de charpente, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 mai—15,20 23,25.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. MAI 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs ayants cause—toutes personnes sont priées d'en donner avis au consulat.

A	La Blancherie Mlle
Aron Isidore	Le Gendre Jean Baptiste
Arbel Jean Emmanuel	Lacaze Jean Antoine
Arrègue Bernard	Lassere Paul
Andrieu Charles	Lapème F Mme Vve née Vaulier Hérault
B	Lambrinet J B
Barbier Jean-Baptiste et Alexandre	Laruelle Jean Baptiste
Béranger François et Pierre Théodore	Lambert Henry
Baton Nicolas	M
Brunos Joseph	Martin Jean Claude
Boumart	Mazeirac Philippe
Brice Joseph	Martin Joseph
Bonnier Hippolyte	Magne Joseph Gaspard
C	Martin P F Jacques
Cormuel	Magne Jean Baptiste Mme Vve née Jue Mlle Mauville
Colin Léon	Maury Alexandre
Clerc Jean François	Martillier Adolphe
Chanel Jean-Jacques	Maudelé Napoléon
Calvayron	Mercier Alexis, docteur
D	Moreau Jean
De St-Omer Alfred	Maudret Hippolyte
Deur Vve	N
Daniel Jean	North Halbine Mme
Ducloa Lange	P
E	Paret Eugène Mme
Eugène Mme	Pirolle
F	Poisson Philippe
Ferlinot Eugène	Pavreet Henry et sa femme Marie Ney
Fleurichamp Ernest et Emile	R
G	Reybaud née Ernestine Kirsch
Guillontat François	Roudie Charles
Grandadam François	Rohrer Jean Pierre
Gombert Marius	Rogeon Louis
Gerber	Régagnon Dominique
Gouts Etienne	T
H	Tissot Louis Aristée
Hecquet Jules-Antoine-Alfred-Amédée	U
Héneaux François (les héritiers)	Umdenstock Emile
Horn Jean et Mme	W
Heckler Louis	Wolff François Mlle
Heugas Pierre	Wendell Benedict
J	Z
Jegou Ives	Zabat Marie
L	
Leblond Adolphe	

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après midi. 1er mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines, Nattes, blanches, à carreaux rouges, et fantaisie.

PAR VINCENT & Co.
W. P. VINCENT, Encanteur,

IL sera vendu, mardi, 19 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

500 colis et lots de marchandises sèches étrangères et américaines—assortiment choisi et complet et se composant, en partie, de—

Coutils écrus, coton blanc et coton écru, indiennes Standard, organdis, lineres, jaconats; coutils fil, blancs et en couleur; casaburgs, crown dacks, alpacas, cle, casimirs fantaisie, denims, tape checks, balmoral et jaconats blancs, coutils à matelas mousseline laine, ginghams toiles imprimées, linons, serviettes, nappes, mouchoirs, bonneterie, parasols, gants de soie, mitts en fil, moustiquaires, toiles à moustiquaires, brilliants, toiles unies, malakoffs, corsets, fil soie, notions, &c., &c.

—Et—

500 rouleaux NATTES CHINE 4|4, 5,4 et 6|4, fantaisie, blanches, à carreaux rouges et fantaisie. 19 mai

PAR D. E. MORPHY.

Epaules Bacon. Epaules Bacon.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 19 mai 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

15 boucauts épaules bacon.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 mai

Oignons de France.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 20 mai 1868, à 10 heures et demie du matin, sur la Levée, Deuxième District, au poteau No 18, en face du marché aux viandes—

500 paniers (plus ou moins) d'oignons qui viennent d'être reçus et en débarquement de la barque Sancho Pansa, arrivée du Havre.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 mai

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente, sans réserve, de marchandises sèches, étoffes blanches, articles de fantaisie et chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 19 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

550 lots marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties,
220 " étoffes blanches et étoffes à robes,
190 " articles de fantaisie et "notions,"
127 caisses et lots chapeaux de paille pour hommes, jeunes garçons, enfants et demoiselles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 mai

GARDNER SMITH & LEEFE

Succession de Willis J. Bishop.—No 31,921.

Trois chevaux, six mulets, quatre wagons à quatre chevaux et une charrette, à l'encan.

PAR GARDNER SMITH & LEEFE,
GARDNER SMITH, encanteur,
Rue Gravier, No 127.

IL sera vendu, le lundi, 25 mai 1868, à 10 heures, à l'encoignure des rues Delord et Pearl (maintenant rue Peters), en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 de mai 1868, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir—

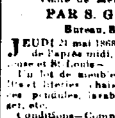

Trois chevaux,
8 mulets,
Quatre wagons à 4 roues,
Une charrette.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 mai

PAR O. VALETON.

Groceries. Groceries.

PAR O. VALETON, encanteur,

MARDI 19 mai, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 43 rue Tchoupitoulas—

100 caisses pois vaches de la Caroline, 100 bottes fromages, 10 demi-boîtes thé, 20 barils sucre, 50 caisses vermouth, 25 barils whisky, papier à envelopes, huiles de charbon et d'olives, vin de France, vins en caisse, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 19 mai

Vente par ordre des Gardiens du Port.

Sucre en morceaux, en poudre et pour café—Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur.

MARDI, 19 mai, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 43 rue Tchoupitoulas, par ordre et sous la surveillance des Gardiens du Port,

E. T. 31 barils sucre en morceaux,
14 do sucre en poudre,
63 do sucre blanc pour café, B & C

endommagé à bord du steamer Star of the Union.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17 mai

PAR H. W. PALFREY.

Succession de Robert et d'Eudosia Crozier—29,801.

Vente d'un terrain (avec améliorations) situé dans la rue Calliope.

Egalement—Actions du "New Orleans Mechanics Society" et du "Mechanics and Agricultural Fair Association of Louisiana.

PAR H. W. PALFREY, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 26.

LE samedi, 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 14 décembre 1867, il sera vendu à l'encan public et aux conditions ci-après décrites, savoir—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Calliope, Euphrosine, Liberté et Avenue Franklin. Le dit terrain est désigné par la lettre B, sur un plan actuellement exposé à la Bourse et a 37 pieds 3 pouces de face à la rue Calliope, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 82 pieds 6 pouces—avec toutes les améliorations qui se trouvent sur le terrain et qui consistent en une maison basse, en bois, etc. ... le dit terrain ... à être ...

— Egalement —

Actions du "New Orleans Mechanics Society".
Actions du "Mechanics and Agricultural Fair Association of Louisiana".

CONDITIONS DE LA VENTE.—Pour la propriété foncière, la moitié du montant de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis; la balance à un an de crédit, en billet de l'acquéreur garanti par hypothèque sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées ... et les polices devront être transférées. L'acquéreur devra assumer le contrat de ... (honoraires d'avocat) en cas de procès ...

Pour les actions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant W. J. Castell notaire public aux frais des acquéreurs.
17 mai—18 30—20 juin

PAR S. GUINAULT

Jolie Maison sur la rue Morales, près l'Avenue St Bernard.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI 23 mai 1868 il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans le Troisième District, ... de face à la rue Morales, sur 84 pieds de profondeur, mesure américaine, entre Annette et St Antoine, ... façade en briques ... ayant quatre grandes chambres ... douze pieds ... deux cabinets, cuisine ... deux citernes et deux latrines, cour pavée ... la dite maison rapporte $25 par mois ... en bois ... Voir le plan à la Bourse ...

Conditions—Un tiers comptant, et la balance en billet ... au 25 novembre 1868 et la balance comptant. Les bâtisses sont assurées $3500 police devant être transférées ...

Acte de vente pardevant le notaire du vendeur.
19 mai

Vente de Meubles pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI 21 mai 1868, il sera vendu, à 4 heures et demie de l'après midi, rue des Marais, No 129, entre Toulouse et St. Louis—

Tous les meubles meublant, consistant en bois de lits, chaises, tables, toilette, sideboard, glaces, bureaux, lavabo, faïence, verrerie, garde-manger, etc.

Conditions—Comptant. 19 mai

Hangars, charrette à meubles, wagons, etc.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau rue Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI 19 mai 1868, il sera vendu à 5 heures de l'après midi, rue Toulouse entre les rues Dauphine et Bourgogne—

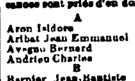

Deux grands hangars neufs, couverts en zinc et tôle ... fer et une ... 1 charrette à meubles, 1 wagon ... Ensemble avec le privilège du bail du terrain ... jusqu'au ... octobre 1869. 16mai

Succession de Pasquette Valentin.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 23 mai 1868, il sera vendu à 5 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues St Philippe et Marais, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 1868—

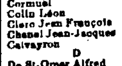

Le fonds d'un magasin de groceries très bien assorti et parfaitement achalandé, et d'après inventaire déposé à l'étude de A. E. Bienvenu, notaire, pour référence.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mai—16,23

AVIS JUDICIAIRES.

L'Etat de Louisiane,

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NLLE-ORLEANS.

JE certifie, par les présentes, que le 26 avril 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No. 17,487.—Adèle Aimar contre Amédée Verdier.—Dans cette affaire ... la Cour ... jugement ... en faveur de la demanderesse ... Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Adèle Aimar, épouse de Amédée Verdier, ... et contre le défendeur ... séparation de corps et de biens entre la demanderesse et le défendeur dans les frais du procès.

Jugement rendu le 26 avril 1867.
Signé le 3 mai 1867.
(Signé) GABRIEL LEAUMONT juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 18 mai de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY,
19mai—19,2,19) Député Greffier

L'ETAT DE LA LOUISIANE Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes, que le 24 avril 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 21,865 Marguerite D. Allain contre Sothène Allain.—Sur motion de John H. New avocat de la demanderesse. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut ... soit confirmé ... et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Marguerite D. Allain, épouse ... et contre le défendeur, le dit Sothène Allain, ... la somme de ... en faveur de la dite demanderesse ... quatre mille deux cent trente-six piastres et cinquante-six cents, avec intérêt ... par une hypothèque légale de cinquante mille ... piastres et cinquante-six cents ... avec intérêt ... à partir du 15 avril 1868 ... il y ait une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, que la demanderesse, elle-même la direction et le contrôle de ses affaires.

[Signé] G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19 mai de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats Unis.

W. WOOLFER,
19 mai—3f Greffier.

Succession de GUILLAUME DAUGAS—No 31,970

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
19 mai—21,26 F. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de MARIE POMES—No 30,292.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au compte.

Par ordre de la Cour,
19 mai—23,28 F. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de MARY BOHEN—No 31,094

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
19 mai—15 29 F. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Fergus Mayronne—No 29,493.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Arthur Saucier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Fergus Mayronne, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
19 mai—23 19 F. R. O'RORKE, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Vente à crédit et par catalogue,

JEUDI, 21 MAI,

Au magasin de Kaufman Brothers, au coin des rues Baronne et Poydras.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 36.

JEUDI, 21 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au coin des rues Poydras et Baronne—

Le stock entier du magasin de marchandises sèches en gros de Schwartz Kaufman & Co, No 160 de la rue Gravier, et transporté pour la vente.

Un assortiment général de marchandises sèches de fonds et de fantaisie, lainages, bonneterie, lingerie, &c.

—Egalement—

Tout le stock de MM. Kaufman Bros, le plus bel assortiment de

ETOFFES de saison, pour robes,
ETOFFES blanches,

Marchandises de fonds, importées et américaines, Dentelles, broderies bonneterie articles de fantaisie, choisis avec soin pour le détail de la ville.

Conditions de la vente :

Toutes sommes au dessous de $200—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis ;

Toutes sommes au-dessus de $200—60 jours de crédit;
Toutes sommes au-dessus de $500—90 jours de crédit en billets endossés à satisfaction.

On pourra se procurer des catalogues la veille et le jour de la vente, au bureau des encanteurs et au susdit magasin. 19mai

Grande vente, sans réserve,

500 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins de dames, demoiselles, messieurs, jeunes gens et enfants—assortiment frais et choisi, venant d'être débarqué des steamers Crescent City et George Cromwell.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu mardi, 19 du courant, à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue St-Charles—

550 caisses de bottes, souliers et brodequins de dames, demoiselles, messieurs, jeunes gens et enfants.

Le tout sans aucune réserve quelconque.

Conditions, à la vente. 19mai

PAR THOMAS & SPEAR.

Propriété améliorée et de valeur située rue Liberté, Premier District.

—No 29,657—

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Succession de THOMAS B. MOORE.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 36, rue Bienville.

SAMEDI, LE 20 JUIN 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mai 1868, la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession.—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme le No 6 dans l'îlet borné par les rues Howard, Liberty, Perdido et Gravier, d'après un plan tiré par Joseph Pilié, arpenteur, le 12 mai 1837 et déposé en l'étude de L. Feraud, alors notaire public en cette ville, et mesurant mesure américaine, 27 pieds 9 pouces et 5 lignes face à la rue Liberty, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces et 28 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, borné d'un côté par le No 7, et par le lot No 5, et par le lot No 20 sur la ligne du fond, le susdit lot fut acquis par le défunt de Robert Allen, d'après acte passé pardevant Andrew Hero, notaire public, le 5 mars 1867.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le district ci-dessus mentionné et désigné comme le No. 7, d'après le plan ci-devant mentionné et mesurant mesure américaine, 28 pieds 10 pouces face à la rue Liberté, sur 106 pieds de profondeur et autres lignes parallèles, et acquis de J. J. Mills par le défunt comme propriété de commun... acte passé pardevant W. J. Castell, notaire public, le 5 mars 1867.

Termes et conditions, un tiers comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets de l'acquéreur, en coupons, et bien garantis, avec intérêt de 8 pour cent, portant 8 0/0 d'intérêts par an de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les acquéreurs assumeront les frais d'échange fixés à 5 0/0 sur le montant des billets en cas de poursuites, et tiendront les bâtisses et améliorations assurées par une Compagnie à être approuvée, et transféreront la police d'assurance à Mme veuve Moore ou aux détenteurs desdits billets. Acte de vente y compris le timbre des Etats-Unis, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 mai—19, 29 6, 16 19 20 juin

SUCCESSION DE BERNARD DE MARIGNY.

No 30,246

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Meubles meublant, &c.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 36, rue Bienville.

VENDREDI, le 29 mai 1868, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, à notre salle d'encan, No 36, rue Bienville, entre les rues Chartres et Levée, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 21 mars 1868, pour le compte de la susdite succession, savoir—

1 lot de meubles meublant,
1 montre en or.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 mai—19 24,29

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Par GABRIEL LEAUMONT.

200 Actions du "Commercial Bank" (Water-Works) pour le compte de qui il appartiendra—Par GABRIEL LEAUMONT salle d'encan, 68, Chartres—MARDI, 19 courant, à midi, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, 200 actions du "Commercial Bank" (Water Works) de la Nlle Orléans.

Conditions: Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 16mai

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 19 mai, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à bascule à ressorts, table de centre à dessus de marbre, table à rallonge, toilettes, buffets, étagères, chaises, tables de cuisine, literie, glaces, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, 19 mai, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier.

Elégants Chevaux appareillés,
de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. mars

PAR CHS. T. NASH.

VENTE, POUR CAUSE DE DEPART

DE

Beaux Meubles en acajou, en noyer et en bois de rose, d'une résidence de premier ordre.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur,
Bureau, au Masonic Hall Auction Mart,

LE MARDI, 19 du courant, à 11 heures du matin, sur les lieux, à la résidence No 8 de la rue des Remparts, entre les rues Canal et Douane, pour cause de départ, il sera vendu—

Tout le contenu de ladite résidence. Beaux meubles de chambres à coucher, en acajou et en noyer, meubles de salon, en bois de rose et en acajou, comprenant en partie ; magnifiques buffets, chaises, tables à ...., glaces, carpettes, étagères, poêles, gravures, glaces, etc.

— Egalement —

Une grande et magnifique bibliothèque en bois de rose,
Un superbe piano Piccolo Pleyel,
Un beau mélodéon.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 mai

Succession de D. W. Ashbrige, décédé.

Terrain de prix et amélioré, dans le Troisième District.

Par CHAS T. NASH, Encanteur,
Bureau au Masonic Hall Auction Mart,
au coin des rues St Charles et Perdido.

IL sera vendu, le SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, daté du 25 avril 1868 et portant le No 29,625 du dossier de la dite Cour—

Deux terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Columbus, Villeré, Kerlerec et Marais. Les dits terrains ont 33 pieds 3 pouces de face à la rue Columbus sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 150 pieds 2 pouces. Ils sont désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par E. Surgi, voyer, le 9 janvier 1850. Les améliorations sont : une maison en briques et à étage, couverte en ardoises, ayant 6 chambres, cabinet, corridor et galerie au rez-de-chaussée et à l'étage, cuisine en bois et couverte en ardoises, chambres à domestiques, trois cours, hangar, bon jardin, &c.

Conditions—L'acquéreur devra assumer un billet de première hypothèque, daté du ... décembre 1865, tiré à l'ordre de Mme Sarah H. Ashbridge, endossé par elle pour deux mille cent piastres, lequel billet sera dû le 1er décembre 1868, et est garanti par privilège de vendeur, d'après un acte au rapport de T. O. Stark, notaire public le 6 décembre 1865. Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant James Graham, not. public aux frais de l'acquéreur y compris les timbres de revenus des Etats Unis 17 mai—17 24 ... 30

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Succession de M. J. Newman.

No 30,088—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

MANDATS, BONS, SCRIPS, &c. &c.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,
JAS NELLIGAN, encanteur,
Bureau, No 74 de la rue Carondelet.

IL sera vendu, le vendredi, 22 mai 1868, à onze heures A. M., dans leur salle d'encan, Crescent Auction Mart, No 74 de la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 4 avril 1868, No 30,088 du dossier de la dite Cour, à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession—

Mandat No 2 du Board des Commissaires de Levées, daté du 12 janvier 1867, en faveur de Pennington & Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date $10,666 67

Mandat No 4 du Board des Commissaires de Levées, daté du 25 janvier 1867, en faveur de Thos. A. Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date $2,222 22

Certificats de dettes du Board des Levées, savoir :

2 janv 1867,	en faveur de P. G. Kennedy,			$5,775
2 fevr 1867,	en faveur de P. G. Meath,			7,775
11 janv 1867,	en faveur de P. G. Meath,			7,770
2 fevr 1867,	en faveur de P. G. Meath,			7,770
2 fevr 1867,	en faveur de P. J. Kennedy,			5,775
8	do	do	do	5,775
8	do	do	do	5,775
8	do	do	do	5,775
28	do	do	do	7,580
28	do	do	do	7,580
28	do	do	do	7,580
28	do	do	do	7,580

Billet d'Adam Giffen, Trésorier de l'Etat de la Louisiane, échu en novembre 1867 .... $50,000
Bi let du même échu en nov. 1867 10,000
Bojet au crédit en 4 avril 1867 $5,736, $5,780
150 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.
$600 en bons 1re hypothèque du Mississippi Central
Mandats de l'Etat de la Louisiane $3,255 48
Bon de l'Etat de la Louisiane, aux échéances 1,000 00
do do do do 1866 .... 1,000 00
Coupons (échus) sur des bons de l'Etat 3,667 50
100 actions du Mississippi Steam Ferry Company, ... $7,500 00

Scrips d'Assurance.

Comp. d'Ass. Mutuelle du Home, 1856, $2,890; 1859, $2,280; 1860 $1,238; 1861, $70 $6,389.
Comp. d'Ass. Mutuelle du Crescent, 1858, $4,090.
Comp. d'Ass. Mutuelle de la Louisiane, 1861 $1,350; 1862, $2,830; 1863, $1,350; 1865, $2,100; 1866, $1,225.
Comp. d'Ass. Mutuelle des Marchands, 1858 $3,787; 1860, $3,890; 1861, $3,890; 1862, $3,890; 1863, $1,690; 1864, $715; 1865, $2,160; 1866, $2,380; 1866, $2,880, $4,527.
Comp. d'Ass. Mutuelle du Sud, 1863, $1,650, 1866, $1,170; 1860, $79 ; 1861, $570—$4,445.
Comp. d'Ass. Mutuelle de la N Orléans 1861, $1,254; 1862, $2,250; 1863, $440—$3,950.
Bons de l'Etat de la Louisiane $1,470

Conditions Comptant. 12 mai—12, 17, 22

Succession de SIGMOND ADLER—No 29,807.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
12 mai—13, 21 F. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Catherine Lang.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
16 mai—16, 20, 25 F. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de John M. Bell.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
16 mai—16, 20, 25 F. R. O'RORKE, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO

Marchandises sèches étrangères et américaines
PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

MARDI, 19 mai, il sera vendu, à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

500 lots marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant un assortiment général, tels que Alpacas, mérinos, denims, coutils à matelas, shirtings, cotonnades, coton blanc et écru, ginghams, fantaisies, mousselines jaconas, brin coton, batiste, drap d'été, casimirs, mouchoirs batiste, madras, toile d'Irlande, nappes, serviettes, bonneterie, bretelles, chemises et caleçons, corsets, parasols, jupons à ressorts, jupons balmorals, &c, &c.

Conditions—à la vente. 17 mai

Pour Billets de Ville au pair,

Vins rouges en barriques, Cognac, fine Champagne, Vins de Bourgogne, Kirsh, Madère, Absinthe et Vermouth.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

MERCREDI, 20 courant, il sera vendu, à 11 heures du matin, au "Bonded Warehouse" des Etats-Unis, No 5, rue Toulouse, entre Vieille Levée et Chartres pour clôre des consignations—

35 barriques vin rouge Château Beauroche 1865
12 do do do do qualité supérieure 1862.
40 caisses vins de Bourgogne, tels que Chambertin, Nuits et Chablis, en grandes et demi-bouteilles
1 baril kirsh,
10 quarts cognac fine Champagne,
— do madère,
20 caisses absinthe,
40 do vermouth.

Conditions—Comptant en billets de ville. 17 mai

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

L'HOTEL MOREAU et TERRAINS pour bâtir, sur le Lac Pontchartrain.

Succession de Baptiste Moreau.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans,
No 31,987.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

MARDI, 19 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 26 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession.

1o Les batisses connues comme "Moreau's Hotel", sur le Lac Pontchartrain, près de l'embouchure du Bayou St Jean, faisant face sur le bermin conduisant du Bayou St Jean au Dépôt du chemin de fer.

2o—Trente et un grands terrains environnant la susdite propriété, le tout faisant face à la rue Madison, s'étendant de la rue New York au Londor Wharf et d'après un plan ... grande partie des îlets Nos 5464, 5471, 5487, 5458 et 5465.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et compris les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant A. Doriocourt, notaire public. 16 avril—19 ... 19 mai

Propriété améliorée dans le 4me District, Ilets à Rickerville et Carrollton.

Succession de J. J. MICHEL.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans
—No 31,044—

PAR C E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 20 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 24 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de J. J. Michel, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir—

1o Deux lots de terre dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Troisième et Quatrième, désignés par les Nos 10 et 11, et mesurant ... 31 pieds 9 pouces de face à la rue Rousseau, sur une profondeur de 103 pieds 5 pouces et 5 lignes. Le No 10 forme l'angle des rues Troisième et Rousseau. Les améliorations s'étend en une maison basse en bois, cuisine, hangar, etc.

2o La moitié indivise de l'îlet No 31 à Rickerville, paroisse de Jefferson, borné par les rues Peters Avenue, Prytania, Leontine et Perrier, subdivisé en 15 terrains et mesurant 201 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Peters Avenue; 291 pieds 10 pouces de face à la rue Leontine, 212 pieds 7 pouces de face à la rue Prytania et 229 pieds 3 pouces de face à la rue Perrier.

3o Un îlet de terre dans la ville de Carrollton paroisse de Jefferson, désigné par l'îlet E borné par les Turnpike ou Shell Road, Eagle ou Mary, Monroe et Dix Neuvième, subdivisé en 24 terrains et mesurant 300 pieds carrés.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs par devant Wm Shannon, notaire public. 17 mai—17, 30—juin 6, 13, 20

Propriété de choix, rue Poydras, entre les rues Franklin et Liberté.

Mme Mary McMillen vs Emily C. McMillen—No 30,081—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 20 juin 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans rendu le 16 de mars 1868 et signé le 19 de mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux morceaux de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberté, désignés par les lettres A, B, C.

1o—Les terrains A et B se touchent et mesurent ensemble 48 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue South Poydras, 49 pieds 5 pouces dans le fond, 48 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Liberté et 149 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain C. Les améliorations consistent en une maison double en briques à 2 étages, etc.; ... sise, etc., et désignée par les Nos 286 et ... rue Poydras.

2o—Le lot C touche aux lots A et B et mesure 27 pieds de face à la rue South Poydras sur 149 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne des lots A et B et sur la ligne de profondeur de 149 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Franklin, avec un passage en plus de 27 pieds de profondeur sur 5 pieds de largeur. Les améliorations sur le terrain C consistent en une maison double en briques à 2 étages, etc., ... et désignée par le No 290 rue Poydras.

Conditions de la vente—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue et privilège du vendeur, et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. ... l'hypothèque devra ... en cas de procès.

Les propriétés devront être assurées pour leur ... entier des dits billets et les polices transférées aux ... des billets. Les taxes de 1868 devront être assumées par les acquéreurs.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public. 19 mai—... juin 6 13

Meubles et effets personnels.

Succession de LEWIS B. COLLINS—No 29,566.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, Exchange Place No 17.

JEUDI, le 21 de mai 1868, à 10 1/2 heures A M à la résidence située rue des Magasins, entre Seconde et Troisième, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 21 mars 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la susdite succession—

Les meubles de maison, effets personnels, bijoux, etc., etc., appartenant à la succession de Lewis B. Collins, décédé.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 mai—9,15 16 17,20 21

Maison double rue Baronne, entre les rues Erato et Thalie—Ilet amélioré sur l'Avenue Hagan, entre les rues Banks et Baudin.

Succession de Michael Aspill—No 32,046.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans

Par C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 27 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 avril et le 15 de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Michael Aspill, décédé—

1o—Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Erato, Carondelet et Thalie ... 33 pieds 10 pouces et ... lignes de face à la rue Baronne, ... profondeur ... Les améliorations consistent en une maison basse en bois ... sur le ... derrière ... hypothèque ... Baronne ... paiement ...

2o Un îlet de terre dans le Premier District de cette ville, borné par l'Avenue Hagan, les rues Baudin, Banks et Bernadotte, mesurant 188 pieds 2 pouces de face à l'Avenue Hagan, ... les rues Banks et Baudin, ... subdivisé en 14 grands terrains ... Les améliorations consistent en une maison basse en bois, ayant 4 chambres ... et ...

3o—Trente deux lots de terre formant presque l'îlet entier borné par les rues Hagan Avenue, Rendon, Gravier et Perdido, désignés par les Nos 4 à 35 inclusivement. Les Nos 4 à 8 font face à la rue Perdido. Les Nos 7 à 10 font face à la rue Hagan Avenue, les Nos 7 à 21 font face à la rue Gravier, et les Nos 22 à 35 font face à la rue Rendon.

Conditions de la vente—Moitié comptant; le reste en billets de l'acquéreur à 12 mois de crédit, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, ayant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ... Les bâtisses et améliorations doivent être assurées et les polices transférées ...

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire public. 19mai—19,27 ... 27 juin

Emplacement pour les affaires, à l'encoignure des rues Clio et Clara.

Succession de Honora Kavanagh

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
No 30,024.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 6 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 1er mai 1868, il sera vendu à l'enchère pour le compte de la succession de Honora Kavanagh—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Franklin, Clara et Martin mesurant 32 pieds de face à la rue Clio, et 126 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur et face à la rue Clara. Les améliorations consistent en une maison basse à étage (double), le rez-de-chaussée est convenablement disposé pour magasin, ayant hangar, etc.

Conditions—$2,000 comptant, le reste à deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, également ... En cas de procès. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant J. M. Gernon, notaire public.
6 mai 3,16 28 30—6 juin

Fanny Knecht et son époux Charles D. Beyer vs Theresa Knecht et autres.

Procès pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 30,076.

Maison double. No. 294, rue Constance

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 13 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 25 avril 1868 et signé le 28 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la susdite affaire—

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Laurel, St André et Joséphine, désigné par le No ..., mesurant 30 pieds de face à la rue Constance, ... sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison basse en bois (double, cuisine, 2 citernes, etc.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets ou coupons de l'acquéreur, payables à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses de "non alienando" et 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour obliger le paiement desdits billets ... les polices transférées ... Les taxes de 1868 ...

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public. 12 mai—12,23 ... 13 juin

Succession de Sophia Bickley.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans
No 30,181.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le ... avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Sophia Bickley, décédée—

La moitié indivise de deux lots de terre à Rickerville paroisse de Jefferson, Nos 1 et 2 de l'îlet No 6 ... borné par les rues Hagan ... Leontine, Prytania et Peters Avenue ... mesurant ensemble 60 pieds de face ... sur ... pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant M. Gernon, notaire public.
28 avril—6 16 23 30 mai